



Pôle Transition Energétique et Prévention des Risques

DSUE - Mission développement durable et solidaire

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du mercredi 13 mai 2015 à 17 h 00

dans la Salle de réunion Lafayette de l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

Pole Transition Energétique et Prévention des Risques Energie et Fluides

1. Traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel à Metz

Direction Générale des Services Techniques Mission Développement Durable

2. Subvention au CCFD-Terre Solidaire pour son action en faveur du Commerce Equitable

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Monsieur Guy CAMBIANICA, Conseiller Délégué, Membre titulaire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale Membre titulaire,
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Monsieur Didier DUC, Directeur du Pôle Transition Energétique et Prévention des Risques
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire

Etaient excusés :

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale, Membre suppléant

- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint, Développement, Services Urbains et Énergie

Monsieur René DARBOIS, Président, ouvre la séance à 17 h 00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1^{er} Point : Traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel à Metz

Monsieur DUC présente le rapport.

La Ville de Metz, propriétaire des réseaux de distribution publique de gaz naturel présents sur son territoire, a signé avec Gaz de France (GDF) un contrat de concession de distribution publique de gaz naturel le 24 avril 1972 pour une durée de 30 ans. Ce contrat est arrivé à échéance le 23 avril 2002.

S'agissant des activités de distribution de gaz naturel, la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, toujours en vigueur, instaure un monopole en faveur de GRDF (filiale spécialisée de GDF pour la distribution de gaz) qui interdit à la commune de Metz de confier la gestion de son réseau de gaz à un autre opérateur.

Depuis 2002, GRDF exploite donc de fait le réseau de gaz messin en s'acquittant correctement de sa tâche de gestionnaire d'un service public de distribution d'énergie et il est envisagé de conclure un nouveau contrat de concession à compter de l'échéance du précédent, soit le 24 avril 2002 et ce pour une durée de 30 ans.

Ce contrat préserve les intérêts de la Ville de Metz puisqu'il prévoit, entre autre, une possibilité de retrait à compter de la 15^{ème} année de son exécution, soit 2017. Cette clause de retrait permettrait alors à la Ville de Metz de changer de délégataire, pour autant que la loi l'y autorise.

En complément au contrat de concession, la Ville de Metz et GrDF s'engagent dans des partenariats autour d'actions s'inscrivant dans le cadre de la politique développement durable de la Ville. Ces partenariats font l'objet d'une convention cadre d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Cette convention cadre porte, entre autres, sur une contribution financière de 20 000 €/an de GrDF à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du pays messin pour mettre en place des actions de promotion de l'efficacité énergétique, un partenariat de 35 000 € dans des projets locaux portés par la Ville de Metz, la mise en place d'une planification énergétique urbaine et le déploiement des compteurs gaz intelligents ;

Avis favorable de la Commission.

Proposition de rapporteur : Monsieur DARBOIS

2^{ème} Point : Subvention au CCFD-Terre Solidaire pour son action en faveur du Commerce Equitable

Monsieur ROGOVITZ présente le rapport.

Le CCFD-Terre Solidaire est une ONG française qui promeut un développement durable et solidaire. Il souhaite remettre l'économie au service de l'Homme et de ses besoins et la

solidarité au premier plan des relations économiques, dans le but de construire un monde plus juste pour les populations les plus démunies.

Sur 2015-2017, le CCFD-Terre Solidaire a décidé de mener des projets autour de l'économie sociale et solidaire avec pour première porte d'entrée le commerce équitable.

Après avoir réalisé un recueil d'opinions à Metz sur le thème du Commerce Equitable, l'association a organisé une conférence-débat « la marque de l'éthique ou l'étiquette de marque ? » le 20 mai dernier dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville. Cette conférence-débat a réuni différents acteurs du commerce équitable : Artisans du Monde, la Plateforme du Commerce Equitable, Max Havelaar, un agriculteur local et la Ville de Metz.

Un travail de fond sur le commerce équitable est également réalisé par le CCFD-Terre Solidaire. Il a pour objet de donner une information complète sur le commerce équitable et sur le commerce de proximité inscrit dans une dynamique de solidarité locale. Un dossier de fond et de petits guides ludiques à l'attention des enfants expliqueront ce qu'est le commerce équitable. Il est envisagé de diffuser ces guides dans les écoles messines.

Depuis 2012, la Ville de Metz est engagée dans la campagne « Territoires de Commerce équitable », et souhaite appuyer l'action menée par le CCFD-Terre Solidaire dont l'objectif consiste à sensibiliser et à promouvoir le commerce équitable et ses valeurs.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association CCFD – Terre Solidaire (budget inscrit au BP 2015) représentant 7% du budget global de l'opération.

Avis favorable de la Commission.

Proposition de rapporteur : Monsieur DARBOIS

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 18 h 30.

Le Président de la Commission :

René DARBOIS